

## REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du samedi 30 janvier 2021</b> Par suite d'une convocation en date du 22 janvier 2021, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le samedi 30 janvier 2021 à 10h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13 <b>Délibération n°D_2021_01_30_15</b></p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langlois, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, Mme Josiane Masson, Mme Cécile Pakosz, M. Norbert Regard</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Christophe Piazzoni à M. Norbert Regard, M. Laurent Esteulle à M. Christophe Comé Absents excusés : Mme Emilie Combes, M. Jean-Philippe Gecchele</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Etude de la demande de restitution de mobilier urbain et de voirie par Madame Ludivine Chamosset**

Monsieur le Maire donne lecture du courriel du 21 décembre 2020 de Madame Ludivine Chamosset dans lequel elle revendique la propriété de divers matériels, à savoir :

➤ la restitution du pressoir installé près du chalet à l'entrée du chef-lieu : le compte-rendu du conseil municipal du 7 février 2019 acte le don de ce pressoir par feu Monsieur le Maire Alain Chamosset à la commune. Il fait donc partie du patrimoine de la commune et ne peut être « rendu » ;

➤ la restitution du pressoir installé au carrefour de la Fruitière près du transformateur en direction de Villard : la claie en bois de ce pressoir a été restaurée par un artisan menuisier de Minzier ayant pris sa retraite. Aucun document n'est archivé en mairie concernant l'acquisition du pressoir et de la maie. On peut difficilement imaginer qu'il ait été installé sur le domaine communal sans l'accord de feu Monsieur le Maire et de son conseil municipal. Cette demande nous paraît inappropriée mais le conseil municipal acceptera bien volontiers d'examiner tout document susceptible de modifier sa position ;

➤ la restitution d'une carriole installée au carrefour de la Fruitière : rien n'indique que la commune en soit propriétaire. Elle est, en outre, placée sur une parcelle ne lui appartenant pas. La commune ne revendique aucun droit de propriété sur ce mobilier urbain ;

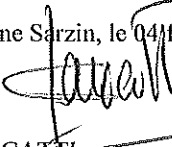
➤ la restitution de deux plaques de chantier : la commune en possédait plusieurs, certaines ont disparu mais les deux restantes lui appartiennent ; en fait foi la facture n°F-16-173 du 31 mai 2016 d'un montant de 1 760.40 € TTC émise par l'entreprise Antonelli & Fils (74960 Meythet). Il s'agit certainement d'une erreur de la pétitionnaire ;

➤ la restitution d'un volume de graviers qu'elle estime à un mètre cube : à l'occasion des nombreux travaux disséminés dans la commune, divers matériaux ont été déposés ou abandonnés en bordure de chaussée ou de terrains. Le petit tas de graviers en question provenait des travaux d'aménagement des trottoirs route de Villard. Il avait été déposé au bord du terrain faisant face au chantier, terrain appartenant à la succession René Chamosset. Ces quelques brouettées ont été utilisées pour la finition de l'installation de l'armoire électrique pour les commerçants ambulants. Le fait que ce

petit tas de graviers soit sur le terrain appartenant à la succession René Chamosset ne nous paraît pas suffisant pour accéder à la demande de Madame Ludivine Chamosset ;

⇒ la restitution d'une tonne à eau : cette remorque a longtemps stationné près du chalet qui est une propriété communale. Ses propriétaires ne se manifestant pas, elle a effectivement été déplacée et mise à l'abri. Madame Ludivine Chamosset signale enfin qu'elle en est la propriétaire, elle pourra donc la récupérer quand elle le souhaite.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal répond favorablement aux demandes du pétitionnaire concernant la carriole installée au carrefour de la Fruitière et la tonne à eau.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 04 février 2021	Fait à Contamine Sarzin, le 04 février 2021
Et de la publication le : 04 février 2021	Le Maire,  Georges CANICATTI